



Pétan-Ping de l'été 2026 Règlement



Article 1 : date, lieu, public

Le club du COS Villers Tennis de Table organise le samedi 4 juillet 2026 après-midi un tournoi d'été par équipe de 2, de pétanque et tennis de table combinés, au Stade Roger Bambuck, route de Maron à Villers-lès-Nancy.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s ou non licencié(e)s, aux adultes comme aux jeunes, tous niveaux confondus. L'esprit sportif, en conformité avec les valeurs du tennis de table, et familial devra guider l'ambiance de cette journée.

Pour les personnes non licenciées, une licence Événementielle sera établie de manière à disposer d'une couverture d'assurance.

Article 2 : règlement et arbitrage

Chaque tour est calibré sur 1 heure de jeu, avec un objectif de 4 tours de 15h00 à 19h30, avec un temps de jeu maximal et quasi-continu pour toutes les paires.

Les 1^{er} et 2^e tours sont réalisés par tirage au sort, et permettent un premier classement. Le point-avantage départage les équipes pour les 2 derniers tours. Ces 2 derniers tours s'effectuent alors en regroupant les équipes par niveau, et en extrayant notamment les 4 meilleures équipes avec demi-finales puis finales, les autres équipes continuant la compétition selon un format adapté à leur nombre (si 12 équipes, alors 3 groupes de 4 ; si 10 équipes, 1 groupe de 4 et 1 groupe de 6).

Les paires A-B et X-Y sont inscrites dans l'ordre des classements (A et X respectivement moins classés que B et Y), un classement de 500 étant d'office délivré aux non-classés.

Chaque partie débute par la pétanque, avec une manche unique de 13 points, en doublette (2 contre 2, 3 boules chacun). Les points marqués au-delà des points nécessaires ne sont pas comptabilisés (Ex : 14-7 est ramené à 13-7). Si la manche n'est pas terminée au bout de 25 min de jeu, elle est interrompue en lançant les dernières boules encore en main, pour en rester au score alors observé.

L'écart de points est doublé, et plafonné à 20 points, ce qui constitue des points d'avance de l'équipe gagnante pour la 2^e séquence constituée du tennis de table (Ex : l'équipe AB gagne 13-6, elle débute le tennis de table avec l'écart de 7 points, doublé, donc 14-0).

Le tennis de table complète la partie, avec la victoire acquise à la première paire atteignant les 50 points, avec 2 points d'écart mais jusqu'à 55 (victoire possible 55-54). La partie se joue avec un changement dès qu'une équipe atteint les 10, 20, 30, et 40 points, selon la séquence AY - BX - AX - BY. A partir du 41^e point, la partie se termine en double. L'arbitrage des parties est assuré par les joueurs.

Nota : en cas de nombre impair d'équipes inscrites, une équipe est tirée au sort à chaque tour (hormis, pour les 2 derniers tours, le carré des finalistes), puis est tirée au sort chacune des équipes qui intègre l'un des joueurs concernés pour la pétanque (alors en 3x2 boules et non plus 2x3), étant entendu que l'équipe reste dans sa composition initiale pour, ensuite, le tennis de table.

Françoise Lapicque (JA1 TT) sera présente sur place pour trancher les éventuels litiges, en lien avec l'organisateur Frédéric Thorner (JA3 TT).

Article 3 : matériel

Les séquences de pétanque s'effectueront avec les boules apportées par les joueurs, sinon celles rendues disponibles sur place. Elles s'effectueront dans l'espace situé entre les 2 salles de tennis de table du stade Bambuck (terrain adapté à la pratique sans être homologué pétanque).

Les séquences de Tennis de table se dérouleront sur les tables du COS Villers TT, agréées ITTF, dans la salle spécialisée TT. Les balles seront fournies par le club accueillant.

Article 4 : tenue sportive

La tenue sportive adaptée est de rigueur, étant entendu que les manches longues seront tolérées, par dérogation au règlement usuel des compétitions de tennis de table. Chaussettes et chaussures de sport obligatoires. Toute autre dérogation possible se fera sur accord du JA.

Article 5 : tableaux, horaires et tarif

Le tournoi est limité à 16 paires, soit 32 inscriptions, pour un tableau unique.

Les inscriptions sont prises via le site internet **HelloAsso** (<https://www.helloasso.com/associations/cos-villers-tennis-de-table/evenements/petan-ping-2026>). Pour des questions d'organisation optimale de la compétition, l'inscription est à formuler au plus tard la veille au soir du tournoi, sinon contacter le matin même le 06 30 13 37 83 pour s'assurer de disposer d'une place en fonction du nombre d'inscrits. Toute question peut être posée à fredtping@gmail.com ou à ce même numéro de téléphone.

L'ouverture des portes est fixée à 14h30. Le pointage est réalisé à 15h00, horaire des explications logistiques et sportives, pour que les parties débutent à 15h10. L'objectif est de conclure les parties pour 19h30, pour un temps convivial (apéro puis dîner optionnel à 19h45).

Droits d'entrée : 6 € la paire, ou 3 € par personne si le joueur est seul (un partenaire sera trouvé par le club recevant).

Article 6 : forfaits

Les organisateurs se réservent le droit de prononcer le forfait d'une paire en cas d'absence d'un/e joueur/se à l'aire de jeu 10mn après le 1er rappel. Ce forfait est prononcé par le JA.

Article 7 : Stand buvette et restauration

Les joueurs pourront se restaurer sur place avec des boissons diverses et des aliments sucrés l'après-midi (gâteaux, etc.).

Les participants seront invités à exprimer leur souhait de dîner sur place, avec un forfait de 10euros pour une soirée crêpes (salé puis sucré), comprenant 1 boisson.

Article 8 : publication des résultats et droit à l'image

Les résultats ne feront pas l'objet de décompte sur les points individuels des joueurs en tennis de table.

Pour autant, ils seront transmis au Comité départemental de tennis de table de Meurthe-et-Moselle (CD54TT) en vue de leur comptabilisation dans le cadre du challenge d'été organisé par ses soins.

Ils pourront également faire l'objet d'une publication sur les sites Internet et Facebook du club du COS Villers TT, et du CD54TT pour son propre challenge d'été.

Chaque inscrit donne implicitement, par sa participation, son consentement pour la publication sur le site des photographies prises au cours de la soirée, sauf indication contraire à exprimer par mail à agm54@wanadoo.fr.

Article 9 : responsabilités

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire à l'intérieur ou en dehors des installations sportives. L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux joueurs, organisateurs ou arbitres.

Article 10 : accord

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation implicite et sans réserve du présent règlement.